



MLP

DECISION N° 275

COMMANDE PUBLIQUE : autres contrats

FORMATIONS GESTES DE PREMIERS SECOURS - ELEVES DE CM2

Vu l'article L 2122 - 22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 15 juin 2020 par laquelle il a délégué certains de ses pouvoirs à Monsieur le Maire en application de l'article L 2122 -22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que chaque année, des formations aux gestes de premiers secours sont mises en place pour les élèves de CM2 des écoles élémentaires de Pompey,

Vu la proposition du Centre National de Formation de la Fédération Nationale des Métiers de la Natation et du Sport (FNMNS) pour les formations de l'année 2023/2024,

Le Maire,

DECIDE

- **de signer** avec le Centre National de Formation de la FNMNS dont le siège est à Tomblaine, 13 rue Jean Moulin, représenté par son président Monsieur Jean-Claude SCHWARTZ, un contrat ayant pour but la réalisation durant l'année 2023/2024, d'actions de formation initiale « PSC1 », *prévention et secours civiques de niveau 1*, pour les élèves des classes de CM2 des écoles élémentaires de Pompey.

La participation de la ville de Pompey est fixée à 52 € par élève, soit un total de 2808 € pour les élèves de CM2 qui bénéficieront chacun de 9 heures de formation sur trois demi-journées, le matin de 8h30 à 11h30 et/ou l'après-midi de 13h30 à 16h30 :

- Jeudi 6 juin 2024 (journée) et vendredi 7 juin (matin) : école *Jeuyeté*, classe de *Sophie CORBACHO* (21 élèves),
- Lundi 10 juin 2024 (journée) et mardi 11 juin (après-midi) : école *Eiffel*, classes de *Nadine DENNINGER* (9 élèves) et *Denis CREMA* (24 élèves)

La dépense sera prévue à l'article 6042 du budget primitif de l'exercice 2024.

Pompey, le 30 janvier 2024



Le Maire,

Laurent TROGRIC

Publié par voie électronique le 21/2/24
Transmis à la Préfecture le 21/2/24